

## COURS DE THÉÂTRE ET JEU À LA CAMÉRA

à la salle de la Tanière, rue Elisa-Serment 5, 1018 Lausanne.

Directrice et responsable des cours : Claire Meystre

### Inscription pour la saison 2026-2027

À remplir en majuscules svp

<p>Élève 1 Nom.....Prénom(s) .....</p> <p>Date de naissance : .....</p>
<p>Élève 2 (si fratrie) Nom .....Prénom (s) .....</p> <p>Date de naissance : .....</p>
<p>Rue .....</p> <p>NPA et localité .....</p>
<p>Personne(s) responsable(s) .....</p> <p>.....</p> <p>Mobile (personne responsable 1) .....</p> <p>Mobile (personne responsable 2) .....</p> <p>Tél. privé .....</p> <p>Tél. prof ..... E-mail 1 .....</p> <p>Mobile ..... E-mail 2.....</p>

### au(x) cours suivant(s)

- Les Mercredis 16h- 17h (Groupe 1 : 8 ans – 10 ans (5P – 7P))  
durée du cours : 60 minutes
- Les Mercredis 17h15- 18h15 (Groupe 2 : 11 – 14 ans (8P – 10<sup>ème</sup>))  
durée du cours : 75 minutes

- 
- J'accepte que mon enfant quitte seul le cours.
- Je n'accepte pas que mon enfant quitte seul le cours, il sera donc attendu après par **Madame / Monsieur**.....

TARIF DES COURS

**La saison débute chaque année le premier mercredi du mois de septembre et se termine l'avant-dernier mercredi du mois de juin.**

Précisez en face le prénom de l'enfant si fratrie.

GROUPE 1 : CHF 600

GROUPE 2 : CHF 720

Ma famille est membre de la coopérative *LE BLED*

Je m'engage à payer la somme due par virement :

*(cocher ce qui convient)*

en un seul versement (à l'inscription)

en versements mensuels (du mois de l'inscription à juin 2027 )

Par ma signature .....( prénom, nom),  
je déclare accepter les points ci-dessus.

Lieu et date :

Signature de la personne responsable :

## Conditions générales - Saison 2026 – 2027

1. La saison débute chaque année le premier mercredi du mois de septembre et se termine le mercredi de la deuxième semaine de juin.
2. Les cours n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires et les jours fériés officiels du Canton de Vaud.
3. L'élève s'engage, par son inscription :
  - à suivre régulièrement les cours,
  - à respecter les horaires,
  - à porter une tenue adaptée.
4. L'écolage est payable annuellement ou mensuellement selon le tarif convenu pour la période du mois de septembre au mois de juin (dix mois). Le paiement des mensualités s'effectue le premier de chaque mois courant. En cas de retard dans le paiement des mensualités, la direction se garde le droit de facturer des frais de rappel.
5. Une résiliation anticipée, de part et d'autre, est recevable uniquement par écrit avec un préavis de trois mois.
6. J'ai pris note que les cours non suivis ne sont pas remboursés
7. La direction s'engage à dispenser un enseignement de qualité et à veiller au bon déroulement des cours.
8. La direction décline toute responsabilité en cas de perte d'objets, de vol d'objets ou d'accidents. Le participant s'engage à prendre soin des locaux, du mobilier et du matériel mis à sa disposition : il est responsable des dégâts causés intentionnellement ou par négligence. Les frais de réparation, respectivement de remise en état lui seront transmis, ou, si le participant est mineur, transmis à ses parents. Les dommages matériels que les participants se font entre eux relèvent de la responsabilité civile des personnes concernées. Les assurances RC privées des participants en question interviennent généralement pour ce type de dommage.
9. La direction peut organiser l'enregistrement d'images et/ou de sons des activités effectuées dans le cadre des cours. L'élève (ou son représentant légal) accepte, sauf avis contraire, de figurer sur les enregistrements. Dans le cas contraire, la direction limite la participation de l'élève uniquement aux activités non enregistrées.

Par ma signature ..... ( prénom, nom),  
je déclare accepter les points ci-dessus.

Lieu et date :

Signature de la personne responsable